

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*
*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception <i>12.05.2016</i>	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le <i>12/105/2016.</i>	N° d'enregistrement <i>F0931610101</i>
--	---	---

1. Intitulé du projet

Requalification de la RD48 entre la rue André Calvin / rue Jean Monnet et la RD368
Communes: Marignane et Guyane La Moutte

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° Infrastructures routières d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 km	Requalification de la route sur une longueur d'environ 925m avec création de voies cyclables

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la requalification de la RD48 entre le croisement avec les rues André Calvin et Jean Monnet (Marignane) au nord et le carrefour giratoire avec la RD368 au sud.

Ceci consiste en:

- la réfection de l'enrobé existant
- la création de deux voies cyclables de part et d'autre de la chaussée
- la création d'un trottoir sur le côté Est de la RD48
- la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales

4.2 Objectifs du projet

L'opération consiste à reprendre la voie afin d'améliorer la sécurité des déplacements (élargissement de la chaussée) et notamment des déplacements doux (piétons, cycles)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La reprise de la chaussée s'effectue principalement sur la chaussée existante. Les travaux consistent à raboter la voie puis à poser une couche de 6cm de béton bitumineux.

Sur la partie élargie, le corps de chaussée neuf sera formé:

- d'une couche de béton bitumineux (6cm)
- d'enrobé à module élevé (15cm)
- d'une couche d'assise en grave naturelle traitée.

La voirie sera inclinée de part et d'autre de l'axe central afin de permettre l'écoulement des eaux de ruissellement.

Les trottoirs / voies cyclables seront donc constitués d'une voie cyclable unidirectionnelle d'1,5m de largeur et piétonne d'1,5m de largeur sur le côté Est (côté habitations) et d'une seule voie cyclable unidirectionnelle d'1,5m de largeur sur le côté Ouest.

Les travaux comprennent la réalisation d'un bassin de rétention (120m³) afin de compenser les imperméabilisations créées.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet a pour vocation de sécuriser les circulations routières, piétonnes et cyclables sans augmentation

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration de projet (article R.122-3 du Code de l'environnement)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur de la voirie requalifiée	925m
Largeur de la voirie requalifiée	10,50m dont: - 2x3,00m de chaussée - 2x1,50m de pistes cyclables - 1x1,50m de trottoir

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RD48
Avenue du Général Raoul
Salan sur les communes de
Marignane (13)
et Gignac-la-Nerthe (13)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°.

Point de départ ?

Long. 43 ° 24 ' 10 " 53 Lat. 5 ° 12 ' 59 " 55

Point d'arrivée ?

Long. 43 ° 23 ' 43 " 42 Lat. 5 ° 13 ' 10 " 47

Communes traversées :

Marignane (13)
Gignac-la-Nerthe (13)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site est occupé par la RD48 actuelle et ses accotements et fossés naturels.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation ?
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS de la commune de Marignane (13) approuvé en mars 2002
- zones UD1 (urbaine à vocation d'habitat), NB (urbanisation diffuse) et NA2 (urbanisation future)
- l'élargissement de la voie est couvert par un emplacement réservé
PLU de la commune de Gignac-la-Nerthe (13) approuvé en octobre 2007
- zone N (naturelle)
- l'élargissement de la voie est couvert par un emplacement réservé

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée >

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il >	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marignane en tant que rive raine de l'Etang de Berre Le projet est toutefois situé à près de 4km de l'étang.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE des Bouches-du-Rhône Aucune infrastructure bruyante n'est à signaler à proximité.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Marignane: - 3 PPR Mouvements de terrain (cavités et tassements différentiels) approuvés en avril 1985, février 1997 et avril 2014 - PPR Inondations approuvé en octobre 2000</p> <p>Gignac-la-Nerthe: - 3 PPR Mouvements de terrain (cavités et tassements différentiels) approuvés en avril 1985, février 1997 et juillet 2007</p>
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité >	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>ZPS FR9301597 «Marais et zones humides liés à l'Etang de Berre» situé à 1,6km. ZPS FR9301601 «Côte Bleue - Chaîne de l'Estaque» situé à 1,6km.</p>
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
 Veuillez compléter le tableau suivant ?

Domaines de l'environnement >		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréiez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Utilisation d'enrobés et de béton. L'équilibre déblai / remblai est légèrement déficitaire (environ 400m3) Aucune ressource naturelle du sol ou du sous-sol ne sera utilisée.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'élargissement de la voirie entraînera une imperméabilisation sur environ 3m de part et d'autre de la chaussée actuelle. Les abords sont aujourd'hui majoritairement décrits comme des fossés naturels de la chaussée actuelle. Aucune continuité écologique majeure n'est à signaler à proximité.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet aura pour effet d'imperméabiliser les abords immédiats de la RD48.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier: Le chantier aura un effet temporaire considéré comme faible, lié aux engins de chantier.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier: Le chantier aura un effet temporaire considéré comme faible, lié aux engins de chantier.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier: Le chantier aura un effet temporaire considéré comme faible, lié aux engins de chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p><i>En phase chantier:</i> En phase chantier, les travaux du projet engendreront des rejets polluants dans l'air, liés aux engins de chantier. Cet effet est considéré comme faible.</p>
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p><i>En phase chantier:</i> Le projet présente un risque de déversement accidentel de produits.</p> <p><i>En phase d'exploitation:</i> L'imperméabilisation créée augmentera le taux de ruissellement dans la zone. Un bassin de rétention des eaux pluviales, comprenant un système de traitement est prévu pour compenser cet effet.</p>
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles ?

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels ?

7. Auto-évaluation (facultatif)

F^m regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a a priori peu d'effet sur l'environnement. Il a pour vocation d'améliorer les conditions de déplacement et la sécurité des usagers tous modes de la RD48 sur ce tronçon. Ce projet présente notamment des incidences positives en ce qui concerne la fluidité du trafic local et la sécurité des déplacements.

Des mesures sont d'ores et déjà envisagées afin de limiter les effets sur l'environnement du projet:

- mesures de précaution en phase chantier (dates et durées du chantier, préservation des ouvrages, du canal, de l'activité électrique...)
- amélioration du rejet des eaux pluviales:
 - création d'un bassin de rétention pour compenser les effets de l'imperméabilisation nouvelle
 - mise en place d'un système de traitement des eaux avant le rejet dans les eaux superficielles

Par conséquent, nous considérons que ce projet ne nécessite pas d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire H non publiée I	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) I	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
-	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé I	X
1	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau I	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Carte de localisation du projet par rapport aux périmètres Natura 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Marseille

le,

12/05/2016

Signature

Pour la Présidente du Conseil Départemental
et par délégation
Le Directeur des Routes

D. WIRTH

D. Wirth